



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
26

Nombre de membres présents : 16

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 10

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité de la Caisse des écoles

Séance du 12 avril 2023

OBJET :

DE-CDE-23-04-1-4) MODIFICATION DU REGLEMENT DU TEMPS
MERIDIEN

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi douze avril à dix-neuf heures
trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par
Madame la Présidente le mercredi 05 avril 2023, s'est réuni au lieu ordinaire
de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, M. TOURNE, M. MOULY,
Mme RUFFENACH, M. CHARDON, M. RIBET, Mme VERMANT,
Mme GAMEIRO RAMAGE, M. LOUVIGNÉ, Mme FOURNIER, Mme BARRIERE,
M. CATHERINE, M. SALOMEZ, Mme TRAN.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme GREINER, Mme ODDON, Mme SERVIAN,
M. LEBEAU, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, M.
GOURBESVILLE, Mme BASILLE-DUPREY, Mme VIRENQUE .

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Vu la délibération de la Caisse des écoles du 17 juin 2021 approuvant le règlement intérieur du temps méridien ;

Considérant la nécessité de préciser les conditions d'application du Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Approuve la modification du règlement du temps méridien.

Pour extrait conforme,

Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente
Signé